

Objet : Charte Européenne du Tourisme Durable Provence-Alpes-Côte d'Azur – Mise en place du volet n°1

- Vu la délibération n° 2015-07-07 du Comité Syndical en date du 8 Juillet 2015

La Présidente expose :

L'ensemble des Parcs naturels régionaux, avec le soutien de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, travaillent sur un projet commun visant à faire des territoires de Parcs des destinations reconnues en matière de tourisme durable en prenant pour référence la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (CETDEP).

Conformément à sa Charte (II.2.2 *Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable*), le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite décliner les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable sur son territoire et adhérer au volet 1.

Dans le cadre de la convention « *Projet interparcs autour de la mise en œuvre de la CETDEP* » et avec l'appui du réseau inter-parcs tourisme, le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans cette démarche collective.

A ce titre, une première demande de soutien financier a été sollicitée auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015 pour un montant de 7 000 € relative à l'adhésion à Europarc (Référence à la délibération du Comité Syndical, 8 Juillet 2015 n° 2015-07-06 « *Adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable* »).

En adhérant à la Fédération européenne EUROPARC et en adoptant la Charte Européenne du Tourisme Durable, le Parc s'engage à définir et à animer une stratégie de développement touristique durable. Cette stratégie se traduit par un programme d'actions sur cinq ans.

En associant les différents acteurs du territoire - habitants, élus, associations, professionnels - l'animation autour de la Charte CETD permettra la co-construction d'un projet de territoire permettant de développer un tourisme de qualité répondant aux besoins de l'espace et aux attentes des visiteurs.

Afin d'élaborer le dossier de candidature au volet 1 de la Charte européenne du Tourisme Durable, le Parc souhaite s'appuyer sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du diagnostic touristique du territoire, l'élaboration des orientations stratégiques et la définition du plan d'actions.

Cet accompagnement comprendra également l'animation d'un séminaire stratégique avec les acteurs concernés et une aide à la rédaction du dossier de candidature en réponse aux 10 objectifs fondamentaux à atteindre.

Dans le cadre de la démarche inter-parcs PACA, le Parc envisage la réalisation d'un éducteur d'une journée au Parc naturel régional du Luberon afin d'échanger sur la mise en œuvre de la CETD et d'avoir un retour d'expériences sur la démarche de marquage « Valeurs parc naturel régional ».

Ainsi, la Présidente propose pour les années 2016-2017 de solliciter le concours de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	MONTANT (en €)
Prestation externe (AMO)	20 400	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 200
Eductour Parc du Luberon – échanges transferts d'expérience (frais de déplacement et restauration)	800		
Coordination, animation, suivi de la démarche par la chargée de mission Tourisme du PnrBP - 27 jours soit 197€/jour	5 300	Autofinancement Parc naturel régional des Baronnies provençales (valorisation temps de travail)	5 300
TOTAL	26 500 €	TOTAL	26 500 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ